

MÉDECIN, 19 Décembre 1888

La population réelle de Toronto est actuellement de 166,809 habitants.

Nous regrettons vivement d'apprendre que Mgr l'archevêque de Saint-Boniface n'est pas beaucoup mieux.

Il paraît que M. Harrison a démissionné de son poste de secrétaire d'Etat à M. G. Blaine.

L'honorable M. Royal, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, est arrivé ce matin à Ottawa. Il est l'hôte de M. le Dr Valade.

Le Toronto Daily News dit que le siège de la capitale du Canada devrait être, non à Ottawa, mais à Toronto. Many more rivers to cross!

M. Aurèle Pasand vient d'être nommé inspecteur des licences dans Essex par le gouvernement d'Ontario et ce propos l'électeur a écrit : " Une nomination française par M. Mowat! C'est cher. M. Aurèle ne sachant ni le français ni l'anglais.

Il n'y a rien de vrai dans cette rumeur que le voyage à Ottawa de M. Landry, député de Kent, N. B., aurait pour objet son entrée prochaine dans le ministère, et que l'honorable M. Costigan se retirerait. C'est une supposition toute gratuite de la part du reporter qui a lancé la nouvelle.

Sir John Macdonald vient de déclarer à un journaliste qu'il n'y a pas un mot de vérité dans la nouvelle annoncée par le Standard, de Londres, que le syndicat du chemin de fer du Pacifique Canadien avait proposé formellement au gouvernement du Canada de vendre son monopole en fait de droit de transport au Manitoba pour la somme de \$3,000,000 sterling. Le gouvernement n'a reçu aucune offre, ni aucune communication de la dernière session du parlement.

M. Mercier a nommé trois inspecteurs de colonisation au lieu d'un qu'il y avait du temps des conservateurs, et ainsi dans cette branche du service public une augmentation de \$2,000 dans les dépenses annuelles.

M. Mercier a augmenté de \$10,800 les dépenses relatives aux gardes forestiers.

M. Mercier a dépensé \$16,000 pour la commission inutile instituée sur les saules.

M. Mercier a dépensé inutilement \$8,000 pour sa prétendue commission agricole, et \$12,000 pour le summer resort collation.

M. Mercier a donné \$3,000 à M. Bayner pendant que M. Turcotte était ministre sans portefeuille.

M. Mercier a payé \$2,830 pour l'impression du discours de M. Sheehy sur les budgets à la dernière session lorsque cet ouvrage aurait pu être fait pour moins de \$200.

Nous lisons dans un journal français de New York : L'impression du grand Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes par Mgr O. Tanguay est poursuivie avec la plus grande activité par MM. Sévère et fils, éditeurs à Montréal. Le cinquante volume vient de paraître ; il est, comme les quatre autres, un véritable monument historique. Pour donner une idée des labeurs nécessaires par cette publication gigantesque, disons que l'auteur y travaille depuis vingt-cinq ans, qu'il a consulté environ 500,000 actes de naissance, de mariage et de sépulture pour établir la généalogie de 2,000,000 d'hommes formant 400,000 familles françaises avant du Canada que des États Unis. De plus, des milliers de notes sont intercalées dans le texte avec une infinité de détails sur les noms de famille, leurs variations, les noms de baptême, les surnoms et même les sobriquets. Le Canada est la seule nation qui possède ainsi une généalogie complète.

DANS MÉGANTIC

Il n'entre pas dans nos habitudes de vendre la peau avant d'avoir tué l'animal, de chanter victoire avant le temps, mais si nous en croyons les apparences telles que pouvons les voir à distance, l'élection de M. Rhodes, nouveau ministre national, est loin d'être une affaire facile.

Le ton des journaux est assez renouveau. L'électeur s'occupe déjà à trouver des raisons pour expliquer la défaite si elle arrive.

C'est un très mauvais signe. Le Canadien, qui ne s'est pas montré jusqu'ici très cruel pour M. Rhodes, publie ce qui suit :

"Quant au résultat de la bataille, il est assez difficile de dire quel sera le vainqueur. Cependant les conservateurs, bien qu'ayant à combattre un ministre, comptent sur la victoire, et ils ont peut-être raison, car la candidature du colonel Rhodes ne semble pas être accueillie favorablement par les électeurs de Mégantic, s'il faut en croire les journaux, même les gazettes qui ont l'habitude de louer dans les interstices du parti libéral."

Le Canadien publié à Québec et qu'on ne peut assurément taxer de partialité immédiate à l'endroit de M. Rhodes exprimant des doutes sur

son élection, c'est encore de mauvais augure. Il y a mieux. Ce sont les lignes suivantes empruntées à l'organe libéral du comté de Mégantic :

"Qu'est devenu notre droit de représentation, dit l'Inverness Weekly Review, si le gouvernement peut nous imposer un candidat qui s'occupe du comté comme ferait Grover Cleveland... Quel respect a donc pour Mégantic un étranger qui peut, par éronterie, nous forcer de l'accepter comme notre représentant que nous ayons un homme capable ou non? Certainement le colonel Rhodes doit nous rendre pour un comté de fous et de têtes ramollies, sans une parcelle de virilité et d'indépendance... Nombre de libéraux d'Inverness et de Leeds jurent qu'ils ne donneront jamais leur vote pour un homme qui leur a été imposé. D'autres vont plus loin et déclarent qu'ils ne voteront à Johnson le plein bénéfice de leur appui."

Ajoutons que nos chefs se sont jetés carrement dans la lutte et que dimanche dernier, ils ont emporté du comté de vivs espérances.

UN JOURNAL PARLE

M. Edison, le célèbre inventeur, est, affi m-t-on, sur le point de fonder un journal par le aide de son nouveau phonographe. Si invraisemblable que puisse paraître cette nouvelle, on assure que l'Edison Talking Newspaper Company, qui doit publier le nouvel organe, est constituée. Ce journal parlé ne sera pas seulement utile aux personnes qui ne savent pas lire, sans avoir à se dérangez, tout en déjeunant, l'abonné pourra se faire raconter les nouvelles du jour par son phonographe.

On sait que M. Edison a inventé pour l'échange des correspondances commerciales, un instrument nouveau, le phonographe, qui peut remplacer les secrétaires. Le commerçant qui a une lettre à écrire n'a qu'à dicter à son phonographe ce qu'il veut dire. L'instrument enregistre sur une feuille de papier d'une composition spéciale, non seulement chaque mot prononcé, mais aussi toutes les intonations que lui sont données. La dictée terminée, le commerçant retire de son phonographe cette feuille de papier et l'envoie, comme une lettre, à son correspondant. Celui-ci place la feuille dans son phonographe et n'a plus qu'à écouter.

Le principe du journal parlé est le même. M. Edison a trouvé, paraît-il, le moyen de reproduire les feuilles du phonographe à raison de 20,000 exemplaires et plus à l'heure. Ces feuilles qui contiennent les nouvelles du jour, seront distribuées chaque matin à domicile comme les journaux. Il suffira de les mettre dans un phonographe pour s'entendre raconter les faits intéressants. De plus, le journal parlé pourra fournir à ses abonnés, non plus des comptes-rendus, mais des journaux incomplets, des rapports théâtraux, mais la reproduction exacte de tout ce qui se sera dit sur la scène, avec les applaudissements, interruptions, etc. Du moins, c'est ce qu'on raconte. Mais nous ne garantissons rien.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

Il accepte-Question décidée en 1888 - Exposition Centrale-Exposition des Femmes-Le service police-Etat financier de la ville.

LA MAIRIE

ENTREVUE AVEC M. LE DR ST JEAN

Son opinion sur la lutte

Le bruit ayant couru que M. le Dr St Jean devait se présenter en opposition à M. le Dr Valade, et qu'il circulait même une requête à cet effet, notre reporter est allé auprès de M. St Jean, et lui a posé les questions suivantes :

REPORTER—On dit, M. le docteur, que vous devez vous présenter en opposition à M. le Dr Valade et que vos amis font signer une requête à cet effet ; auriez-vous objection à dire quelle vérité il y a dans cette nouvelle?

M. St Jean—Je n'ai aucune objection à vous dire ce qui en est. Je ne suis pas candidat et je n'ai autorisé personne à faire signer des requêtes en ma faveur. Ma position n'a pas changé depuis le soir de l'assemblée à la salle St Joseph lorsque j'ai dit que je ne voulais pas être un obstacle au choix d'un Canadien-français comme maire, et que je retirais ma candidature, mais que si les Canadiens-français avaient besoin de mes services ils savaient où je demeure. Si mes amis me présentent une requête je serai comment y répondre alors.

REPORTER: On dit que vous avez refusé de signer la requête en faveur de M. Valade.

M. St Jean: Oui, c'est vrai, j'ai refusé et pour trois raisons. Premièrement M. Valade ayant été choisi par la convention comme candidat des Canadiens français, il est inutile de lui faire signer une requête; le fait de demander des signatures indiquerait que l'on est pas sûr si M. Valade est le choix de

la majorité des Canadiens.

Deuxièmement je ne considère pas que M. le Dr Valade possède toutes les qualités requises pour être maire. L'exercice de cette charge ne demande pas seulement de l'instruction et une certaine position sociale, mais requière encore et pardessus tout une expérience des affaires civiles, expérience qui ne s'acquière que par un apprentissage comme échevin pendant quelques années.

Troisièmement, je n'ai pas voulu signer parce qu'en signant la requête je considérais par là m'engager à agir et travailler pour assurer l'élection de M. Valade, chose que dans les circonstances actuelles je ne suis pas en position de faire pour plusieurs raisons qu'il est inutile d'énumérer maintenant. Tout ce que je puis dire maintenant c'est que s'il n'y a que moi pour empêcher l'élection de M. Valade, celui-ci sera certainement élu. Je serai présent le jour de la nomination des candidats et j'aurai occasion de m'expliquer plus au long.

Sur ce notre reporter s'est retiré remerciant M. St Jean de sa complaisance à répondre à ses questions.

UN MEURTRIER QUÉBÉCOIS GRACIE

Le meurtrier Maurice Blake vient d'être gracié après une détention de 22 ans dans le pénitencier de Kingston. Il fut condamné pour le vie pour avoir assassiné un sous-officier à Québec. Tout en ne niant pas son crime, il prétendait alors qu'il ne devait pas être condamné, attendu qu'il n'avait pas tué celui qu'il voulait. Peu après sa condamnation en 1861, il assailla l'aide d'un tisserand en l'un de ses co-détenus qui en mourut. Il en jeta aussi un autre dans le feu de la mort.

Blake supplia tellement ses compagnons de l'aider à acheter un cachet et le délivrer. On se rappelle que ces quatre forçats réunis réussirent à se rendre maître des gardes qu'ils enfermèrent à leur place avant de partir. En traversant sur la glace, Blake fut abandonné par deux des forçats et il ne resta qu'avec le vicillard Wright qui le traîna pour ainsi dire sur une distance de dix milles, jusqu'à ce que tous deux fussent épuisés sur la glace, où ils restèrent.

Enfin, ils réussirent à atteindre le sol américain et ils furent capturés et ramenés à Kingston. Dans sa fuite Blake s'était fait des ennemis. Il demeura longtemps à l'hôpital du pénitencier et finalement il fut confié au préfet Haddon, qui était le seul officier qui put en venir à bout.

Après tout ces épreuves, il est assez étonnant qu'on l'ait gracié.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

Il accepte-Question décidée en 1888 - Exposition Centrale-Exposition des Femmes-Le service police-Etat financier de la ville.

LA MAIRIE

ENTREVUE AVEC M. LE DR ST JEAN

Son opinion sur la lutte

Le bruit ayant couru que M. le Dr St Jean devait se présenter en opposition à M. le Dr Valade, et qu'il circulait même une requête à cet effet, notre reporter est allé auprès de M. St Jean, et lui a posé les questions suivantes :

REPORTER—On dit, M. le docteur, que vous devez vous présenter en opposition à M. le Dr Valade et que vos amis font signer une requête à cet effet ; auriez-vous objection à dire quelle vérité il y a dans cette nouvelle?

M. St Jean—Je n'ai aucune objection à vous dire ce qui en est. Je ne suis pas candidat et je n'ai autorisé personne à faire signer des requêtes en ma faveur. Ma position n'a pas changé depuis le soir de l'assemblée à la salle St Joseph lorsque j'ai dit que je ne voulais pas être un obstacle au choix d'un Canadien-français comme maire, et que je retirais ma candidature, mais que si les Canadiens-français avaient besoin de mes services ils savaient où je demeure. Si mes amis me présentent une requête je serai comment y répondre alors.

REPORTER: On dit que vous avez refusé de signer la requête en faveur de M. Valade.

M. St Jean: Oui, c'est vrai, j'ai refusé et pour trois raisons. Premièrement M. Valade ayant été choisi par la convention comme candidat des Canadiens français, il est inutile de lui faire signer une requête; le fait de demander des signatures indiquerait que l'on est pas sûr si M. Valade est le choix de

pour la mairie pour l'année 1889.

Je suis très sensible à la reconnaissance que vous exprimez pour les services que j'ai rendus en coopérant avec les directeurs de l'exposition centrale au succès de l'exposition qui a été tenue cette année. Les bénévoles qui les citoyens en général ont retirés de cette exposition justifiant la corporation de lui avoir accordé des secours et l'expérience acquise dans cette première exposition nous donne raison d'anticiper de plus grands succès dans l'aveir.

Ayant servi la cité comme échevin pendant un certain nombre d'années, et ayant rempli les devoirs de maire pendant le plus grand parti de ce devoir, douze mois, je suis fier au fait des succès et responsabilité que j'ai accomplies et j'ai le droit du peuple pour l'année 1889.

L'année prochaine sera une année très importante dans l'histoire de cette ville. L'annexion d'un grand territoire suburbain contenant une population de plus de 40000 âmes divisant sur une vaste étendue de terrain va compliquer et troubler nos citoyens. Une augmentation des nouvelles et un franc-parler sans des qualités que les contributeurs ne sont en droit d'attendre du maire. Bien que le pouvoir exécutif du maire soit parti très limité, le respect qui s'attache à cette charge doit se déployer devant le public aux yeux des citoyens pour ceux qui la remplissent et celui-ci doit pouvoir exercer une puissante influence sur les affaires de la ville.

Dans l'exercice de mes devoirs comme échevin j'ai eu occasion de me rendre compte que j'ai été guidé par les principes moraux et que j'ai été comme échevin, j'ai vu le maire s'écarter de son devoir, mais un sentiment plus grand de la responsabilité qui m'incombe à la charge de maire.

En justice pour les contributeurs je dois exprimer ma conviction que mes vues sur les principales questions civiles.

La question de l'exemption des taxes à été beaucoup discutée dans les derniers temps. Elle a été plusieurs fois discutée dans le conseil de ville et a été soumise par deux fois au vote par le conseil de ville. La question de l'exemption des taxes est une question particulièrement importante dans Ottawa et son importance est particulièrement évidente dans le cas des contribuables de chaque municipalité.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

La question de l'annexion de Bytown et de la ville d'Ottawa est une question qui a été adoptée par le conseil de ville. Elle a été adoptée à l'unanimité et est devenue la loi de la ville.

P. H. CHABOT & CIE FABRICATEURS DE TAILLEURS 530 RUE SUSSEX

DERNIERS NOUVEAUTES

35 cents

Nous avons réduit à 35 CENTS une ligne de Gants de Kid à 4 Boutons qui se vendent 50 cents dans tous les autres magasins.

CHABOT & CIE

Poêles de Passage, Poêles de Salles à Diner, Poêles de Magasin en grande variété, Poêles à Charbon, Chaudières à Charbon, Zinc, Mine, Vernis à tuyaux, En Gros et en Detail. E. G. LAVERURE & CIE.

Jos. FORTIER EPICERIE EN GENERAL. Coin des rues Cumberland et Clarence. Constamment en magasin les épiceries, légumes et café de toutes sortes à des prix raisonnables. Venant d'avoir ce nouveau poste de commerce le sous-géant du nouveau encouragement de public.

AVIS SPECIAL. Ayant démigré dans un local plus vaste et plus confortable, j'ai décidé de vendre mon mobilier et tout ce qui m'a été confié par mes clients. Avez chez les soussignés.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews. Si vous voulez faire Réparer vos Balances ou INSPECTER vos POIDS. Allez chez les soussignés.

PRITCHARD & ANDREWS GRAVEURS EN GENERAL. No. 175 RUE SPARKS.

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES. F. G. JOHNSON & CIE. Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer et en plomb et travaux en cuivre.

AVIS. Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Autonne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

CHS. DESJARDINS, AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER. Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS - OTTAWA - Représentant la CITYZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents; ainsi, agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

GEORGE COX LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR et MEDAILLEUR. 65 RUE METCALF OTTAWA, ONTARIO.

LAURENT DUBAMEL. Assortiment complet des meilleurs viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: montons, porc, moutons, etc. Grande vente de légumes secs. Fournisseur de la police.

NOUVELLE INVENTION. Pas de mal de tête. Prévention des maux de tête.

Mlle LETCH, 485 rue Wellington. Agence pour la vente des corsets Star Yatch et autres genres.

JOHN KERRIGAN. PLOMBIER SANITAIRE. Spécialisme recommandé pour le poseage des appareils de chauffage.

J. STEWART. Architecte provincial et ingénieur civil, directeur-ondeur de la pharmacie MacCartay, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER, McLEAN & BLANCHET. AVOCATS. Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlo mentaires, Notaires, Etc. Etc. No. 34, RUE ELGIN, OTTAWA. (Devant le Russell).

CARTES PROFESSIONNELLES. M. J. GORMAN, L.L.B., (Successor de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. -BUREAU- Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, ONT.

BELCOUD & MACCRACKEN. AVOCATS, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUÉBEC. Scottish Ontario Chamb. de C. H. R. McINTYRE, Lewis & Code. Avocats, Solliciteurs, Notaires.

GEO. McLAURIN, L.L.B. AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER. Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

M. McLEOD, C. L. AVOCAT, Cours Écoles de Québec, 138 rue Wellington, OTTAWA.

McVEITY & HENDERSON. AVOCATS, SOLLICITEURS, Etc. Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY. AVOCATS, SOLLICITEURS. Agents pour la Cour Suprême et le Parlement. Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

VALIN & CIE. Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC EGAN, RUE SPARKS vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & now. AVOCATS, SOLLICITEURS -BUREAU- 115, rue Sparks, Ottawa.

GUNDRY & POWELL. Avocats, Solliciteurs, Etc. BUREAU: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD. Avocats, Solliciteurs, Etc. Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

ARGENT A PRÊTER. F. F. LEMIBUX. Avocat Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

DR FISSIAULT. DENTISTE. COIN des 111, 113, 115 RUE SUSSEX OTTAWA. Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mlle LETCH, 485 rue Wellington. Agence pour la vente des corsets Star Yatch et autres genres.

JOHN KERRIGAN. PLOMBIER SANITAIRE. Spécialisme recommandé pour le poseage des appareils de chauffage.

J. STEWART. Architecte provincial et ingénieur civil, directeur-ondeur de la pharmacie MacCartay, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

PIGEON, RUE Enseigne de. Aux QUARTIERS. Ayant été certain nom Quartier St. ser méritent me aspirant nicipaux pour me suis décidé mise en nom demande vot de votre influ. Votre respo. Ottawa, Decem. Dans le. L'hon. juge. On rapport évalue dans les en l'honorable Ottawa. M. Joseph jour lui pour de New-York, o l'intérêt de sa. Le nommé tenté de se suici meux de sa bien. M. Joseph T Minerve, est en o. M. Beausoleil, et M. Gui bault, liette, sont en ce. M. Beausoleil département des gaitement de la s au chemin de fer kinong. Ce chant terminé et liette jusqu'à St don. On dit que le tice n'est rien d tion de la senten contre le meurtre pendu le 9 janv Colombie. MM. Ryan & le contrat pour le partie est un infan Sault Ste Marie, W. G. Allan, d' le contrat pour alternant au l'ac vaux cotèrent. Deux citoyens Basile Riendeau qui demeurent sur se sont avoués coupables de la rupture du mariage, vis-à-vis vers. Ils n'ont une distance du rivage que la g